

# 15

## PROPOSITIONS DE L'ANMSM AUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022





L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne-ANMSM, créée dès 1946, est la structure représentative de l'ensemble des stations de la montagne française. Le rôle de ces Maires entrepreneurs est déterminant dans l'aménagement des territoires de montagne. **Leur connaissance des intérêts locaux, des préoccupations de leurs habitants, et les spécificités de ces collectivités, qui résultent à la fois de leur environnement et de leur activité entrepreneuriale, doivent être toujours mieux connues des pouvoirs publics.**

Les Maires souffrent aujourd'hui de la réduction toujours plus forte de leurs prérogatives par l'Etat. **Ce dernier doit faire confiance aux Maires et en particulier à ces Maires entrepreneurs des stations de montagne en leur redonnant les moyens d'agir sur leur territoire.**

Il est par exemple difficilement concevable que les Maires subissent continuellement des transferts obligatoires de compétence alors que dans le même temps les services de l'Etat avec lesquels ils travaillent quotidiennement leur imposent des contraintes administratives qui sont à l'opposé de l'esprit d'entreprise. **En matière de gouvernance locale, nous avons besoin de lois incitatives et non coercitives.**

**Par ailleurs, pour les élus locaux de montagne, l'acte II de la loi Montagne n'est pas allé aussi loin qu'ils l'estimaient nécessaire. L'ANMSM demande qu'un acte III puisse le compléter rapidement.**

**Il faut également redonner à ces Maires entrepreneurs les moyens d'investir pour l'avenir de notre pays. Cela ne pourra se faire qu'à une triple condition : leur redonner le pouvoir de décision, leur dédier les moyens financiers nécessaires tout en leur permettant de réinvestir le fruit de l'activité de leur entreprise.**

En montagne, l'activité touristique des stations génère 120 000 emplois directs et un chiffre d'affaires annuel de près de 10 Mds d'euros, contribuant ainsi au rayonnement de notre pays à l'international. Or, parmi la sphère touristique, la montagne a été très fortement mise à contribution au cours des deux années passées, d'abord en voyant sa saison 2019-2020 interrompue prématurément à la mi-mars 2020 puis en étant privée des remontées mécaniques pendant toute la saison d'hiver 2020-2021 fragilisant l'économie de montagne au risque de faire disparaître l'écosystème mis en place progressivement depuis l'instauration du Plan neige dans les années soixante.

**Car la fermeture des remontées mécaniques n'a pas simplement privé des millions de vacanciers de la pratique du ski alpin. Elle a également, par ricochet, mis à l'arrêt toute l'économie de montagne, des activités directement liées au ski et au tourisme -exploitants de remontées mécaniques, moniteurs, hébergeurs, saisonniers-, aux commerces des stations, fournisseurs, professionnels de santé etc.**

Les investissements futurs doivent également permettre à nos territoires de montagne de les préparer aux différentes évolutions en cours.

**Les stations de montagne sont pleinement conscientes des enjeux prioritaires pour parvenir à un tourisme durable en montagne. Elles développent projets et actions dans ce domaine depuis de nombreuses années.**

Les élu(e)s sont prêts à aborder les différentes évolutions majeures qui se présentent à eux : écologique, territoriale, sociale, numérique. Le constat est unanime, un projet de tourisme durable doit tenir compte de l'allongement de la saisonnalité, du développement d'un tourisme diversifié, d'une amélioration de la couverture numérique ou encore de la progression des liaisons décarbonées.

**Cependant le ski reste quoi qu'on en dise le socle de la saison en montagne.** C'est grâce quasi-exclusivement à l'activité ski que les stations françaises peuvent investir pour l'avenir, conserver une place dans le trio des leaders mondiaux et maintenir ses habitants. Aucune autre activité ne peut rivaliser avec le ski en terme de retombées économiques et donc de ressources pour les territoires. **Mais à côté de l'activité ski il y a de la place pour une offre complémentaire. Depuis très longtemps, la diversification est une réalité pour de nombreuses stations.**

Ce que veut défendre en définitive l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne c'est une grande ambition pour la montagne française en mettant en avant les valeurs de ces territoires très divers tout en défendant une économie locale qui a de fortes répercussions au plan national.

**Dans le cadre de l'élection Présidentielle 2022, l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne-ANMSM présente les 15 propositions suivantes.**

- 1.URBANISME/HABITANTS : PERENNISER L'HABITAT PERMANENT
- 2.URBANISME/HÔTELLERIE : SAUVEGARDER LES HÔTELS DE FAMILLE
- 3.ZERO ARTIFICIALISATION NETTE : POUR QUELLE RAISON APPLIQUER LE PRINCIPE DE DIFFERENCIATION ?
- 4.RETENUES COLLINAIRES : ASSURER UNE GESTION RAISONNABLE DES RESSOURCES
- 5.VERS UNE INDEPENDANCE ENERGETIQUE PROPRE
- 6.DIVERSIFICATION DES ACTIVITES ET DES SAISONS
- 7.MOBILITE : AMELIORER L'ACCESSIBILITE EN STATION
- 8.CONSOLIDER LES RESSOURCES COMMUNALES DE L'APRÈS CRISE SANITAIRE
- 9.FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES : ADAPTER L'EFFORT FISCAL
- 10.COMMENT ATTIRER SAISONNIERS ET APPRENTIS ?
- 11.PRESERVER LE SYSTÈME DE SANTE EN STATIONS
- 12.DEFENDRE LES CLASSES DE NEIGE/DECOUVERTE
- 13.ADAPTER LE CALENDRIER SCOLAIRE
- 14.ACCUEIL DES FAMILLES : LE LABEL FAMILLE PLUS
- 15.MIEUX PROMOUVOIR LA MONTAGNE

# 1.URBANISME/HABITANTS : PÉRENNISER L'HABITAT PERMANENT

L'adaptation du droit applicable aux territoires des communes supports de stations est un impératif tant le cadre législatif et réglementaire actuel ne prend pas suffisamment en compte ces spécificités. L'urbanisme est le secteur où cette différenciation doit s'exprimer en priorité. Les Maires l'ont exprimé dans le Livre Blanc sur l'urbanisme en stations de montagne. Des pistes concrètes y sont proposées pour lever les freins rencontrés par les élu(e)s, sans altérer pour autant l'exigence environnementale propre aux stations de montagne.

Ainsi pour lutter contre le phénomène des lits froids, l'accent doit être mis sur le zonage. **Favoriser l'habitat permanent et le tissu économique local doit passer notamment par la création de nouvelles sous-destinations, dont celle d'« Habitat permanent ».** Un tel zonage serait une opportunité pour inclure des clauses limitatives d'acquisition et pour la mise en place de dispositifs anti-spéculatifs, afin de sauvegarder ce patrimoine immobilier et éviter la baisse de la population permanente en stations de montagne.



# 2.URBANISME/HÔTELLERIE : SAUVEGARDER LES HÔTELS DE FAMILLE

Les hôtels de famille sont une des caractéristiques du tissu économique des stations de montagne. Malheureusement, ces hôtels ont tendance à disparaître progressivement à l'occasion notamment d'une transmission d'activité que les enfants ne peuvent bien souvent pas assumer financièrement.

Les hôtels sont rachetés et transformés en résidences de tourisme. Or, la pérennisation de ces hôtels familiaux est indispensable au maintien de la diversité du tissu économique montagnard tout en permettant à ces familles issues de ces territoires de continuer de vivre dans leur commune d'origine.

Plusieurs pistes sont envisageables pour sauvegarder les hôtels de famille, **notamment sur le plan de la fiscalité avec la baisse des frais de succession pour qu'ils puissent rester dans le cercle familial ou être transmis à un tiers souhaitant poursuivre l'activité.** La loi Dutreil, ainsi que le zonage issu de la loi Robien, sont autant de pistes d'incitation à la sauvegarde de ces établissements.





### 3. ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : POUR QUELLE RAISON APPLIQUER LE PRINCIPE DE DIFFÉRENCIATION ?

La loi Climat et Résilience affiche un objectif de réduction de moitié du rythme de l'artificialisation des sols pour 2030, avec pour objectif final une absence de toute artificialisation nette des sols en 2050. Pour autant, les territoires de montagne et plus particulièrement les communes support de station, montrent l'exemple depuis plusieurs années avec une volonté affichée de ralentir l'artificialisation du territoire en mettant l'accent sur la rénovation. Celle-ci est au cœur des politiques mises en œuvre par ces communes.

Sans vouloir revenir sur cet objectif, et dans un but d'adaptation aux territoires de montagne, **l'ANMSM demande que l'Etat prenne en considération certaines caractéristiques liées à la montagne, tel que la pente, de même que la pression foncière propre aux territoires touristiques.** Par ailleurs les efforts déjà réalisés dans ce domaine par les communes au cours des dernières années doivent être pris en compte. La diminution de l'artificialisation nette doit s'examiner sur une période longue. Il faut enfin rappeler que la montagne aménagée représente 2% des territoires de montagne.



### 4. RETENUES COLLINAIRES : ASSURER UNE GESTION RAISONNABLE DES RESSOURCES

Le changement climatique en cours nécessite des adaptations rapides. Parmi les défis majeurs qui se présentent aux stations de montagne, la question de la gestion de l'eau est prioritaire. En ce sens, les retenues collinaires constituent des équipements indispensables qui permettent de capter une eau surabondante alors que les précipitations se feront plus rares mais plus intenses.

La solution repose sur une intégration globale des retenues collinaires, aussi paysagère qu'en terme de multi-activités. **Une retenue collinaire doit pouvoir répondre à plusieurs usages** : pastoralisme, irrigation des terres agricoles, réserve d'eau potable, lutte contre les incendies, activités touristiques estivales comme hivernales, neige de culture. Ainsi les retenues collinaires s'inscrivent dans une perspective de développement durable.

**Un accompagnement des services de l'Etat et une implication des populations sont indispensables pour mener à bien cette politique de gestion durable de l'eau.**

## 5. VERS UNE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE PROPRE

Les stations de montagne sont vertueuses en matière énergétique. Elles investissent depuis plusieurs années dans des modes d'énergie propre, principalement électrique ce qui les fait tendre vers 100% d'énergie électrique. De manière générale, le bilan carbone peut encore être amélioré, mais les solutions techniques plus vertueuses n'existent pas pour le moment.

Depuis 2016, l'ANMSM met en valeur les initiatives vertueuses des stations grâce à sa commission CIMES Durables et aux Trophées CIMES Durables remis tous les deux ans.

Les territoires de montagne disposent de très nombreux cours d'eau de moyenne dimension. C'est une opportunité pour réaliser des microcentrales hydroélectriques. Cette électricité verte peut être ainsi utilisée pour alimenter des sites isolés en montagne ou être revendue à un réseau public de distribution. **L'Etat, et son partenaire EDF, doivent inciter fortement à la réalisation de ces microcentrales hydro électriques.**



## 6. DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS ET DES SAISONS

Les dernières saisons estivales l'ont démontré : la montagne est largement plébiscitée. C'est le fruit d'un important travail de diversification engagé par les stations depuis plusieurs années.

**Par diversification, il convient d'entendre élargissement de l'offre touristique au-delà du tout ski et développement de l'offre en priorité sur l'été et les autres saisons afin d'accueillir de nouveaux vacanciers qui découvriront la montagne ou la redécouvriront grâce à des pratiques nouvelles : mise en valeur d'un riche patrimoine architectural et culturel, développement d'activités et de sports alternatifs. Les grands espaces sans promiscuité, la nature préservée et les activités de plein air correspondent parfaitement aux nouvelles aspirations des Français. C'est ce que leur apporte la montagne.**

Mais, il faut rappeler que le socle du tourisme en montagne reste le ski. Sans lui, pas d'investissement pour l'avenir, moins d'entreprises, moins d'emplois et des populations qui ne se maintiendront pas en territoires de montagne. Les communes support de stations doivent être accompagnées pour accélérer la diversification des activités et des saisons.





## 7. MOBILITÉ : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ EN STATION

Les investissements futurs doivent impérativement permettre d'améliorer les mobilités et l'accessibilité en station de montagne. Il s'agit d'un des principaux leviers pour améliorer l'attractivité de la montagne. Le recours aux mobilités moins polluantes apparaît comme une véritable nécessité là où les territoires des stations de montagne sont caractérisés par une accessibilité plus difficile de par leur environnement. L'accès aux stations est le point le plus pénalisant : 60% de l'empreinte carbone des stations provient des transports.

**L'amélioration de l'offre ferroviaire aura des conséquences immédiates. Il est actuellement impossible de réserver un trajet par le train plus de 3 mois avant un séjour à la montagne alors que ce dernier peut être réservé plus en amont. En adaptant l'offre ferroviaire, y compris le train de nuit, sa pratique en sera favorisée et permettra ainsi de faciliter le parcours client. Des moyens doivent être mis en œuvre pour permettre un trajet intégral multimodal jusqu'au dernier kilomètre en station.**

De la même manière les transports par câble doivent s'inscrire de plus en plus dans un schéma territorial intégrant les liaisons entre territoires à l'année et, s'agissant des activités, comme moyen de transport toutes saisons. Les ascenseurs valléens doivent également être développés.



## 8. CONSOLIDER LES RESSOURCES COMMUNALES DE L'APRÈS CRISE SANITAIRE

Après deux saisons d'hiver partiellement ou totalement tronquées en raison de la crise sanitaire, il est urgent de stabiliser les ressources des communes support de stations de montagne très durement touchées. D'importantes difficultés de trésorerie ont été rencontrées fin 2021. L'acompte adopté en loi de Finances pour 2022 n'a rien changé à cette situation. Les communes sont toujours dans l'attente des compensations financières. **Il faut s'assurer que le dispositif de compensations reconduit pour 2021 (taxe de séjour, taxe de remontées mécaniques) sera bien mis en œuvre et que les versements interviendront au printemps 2022.**

L'Etat devra ensuite accompagner les communes dans l'effort d'investissement, en particulier dans le cadre du Plan Avenir Montagnes.

## 9. FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES : ADAPTER L'EFFORT FISCAL

Le principe de péréquation horizontale entre collectivités ne fait aucunement débat. Cependant, le tribut demandé aux stations de montagne est particulièrement élevé au regard notamment des dépenses considérables qu'elles supportent, induites par l'activité touristique. Bien que le potentiel fiscal de ces territoires est plus important en raison de cette activité, il convient d'avoir à l'esprit que les communes support de stations de montagne ont des dépenses de fonctionnement et d'investissement beaucoup plus importantes qu'une commune classique, ni touristique ni située en montagne.

**Le comité des finances locales s'est récemment montré favorable au réexamen de l'effort fiscal dans le cadre de la péréquation.** Le Sénat semble également prêt à revoir le sujet. L'ANMSM demande qu'une étude globale puisse être menée rapidement afin de rééquilibrer l'effort fiscal demandé aux communes support de stations de montagne.

## 10. COMMENT ATTIRER SAISONNIERS ET APPRENTIS ?

Durant la saison 2021-2022, de grandes difficultés de recrutement ont été rencontrées concernant les emplois saisonniers. Le niveau des rémunérations y est probablement pour quelque chose. Mais il convient d'agir en priorité et rapidement sur l'hébergement si l'on veut pourvoir aux emplois futurs. Il en va de l'activité économique du secteur touristique.

**Il faut développer les résidences à usage social pour y loger les saisonniers. Par ailleurs, il faudrait pouvoir les héberger le temps de la saison dans du logement social temporairement vacant. Il convient d'adapter les procédures de désignation.**

S'agissant de la formation, **il conviendrait d'adapter l'apprentissage à la saisonnalité pour être en adéquation avec le fonctionnement particulier des stations et répondre ainsi à la demande des employeurs.** L'ANMSM est favorable à une expérimentation en stations de montagne.





## 11. PRÉSERVER LE SYSTÈME DE SANTÉ EN STATIONS

Les professionnels de santé en stations de montagne réalisent 95% de leur activité pendant les 4 mois d'hiver. Nombre de cabinets ont été particulièrement fragilisés durant la pandémie.

**Les services de l'Etat doivent aider à maintenir les cabinets en stations. Leur présence est essentielle au maintien de la population permanente.**

Avec une fréquentation en forte hausse durant la saison d'hiver, une solution pourrait résider dans le développement de la téléconsultation, ce qui suppose que le haut-débit soit disponible quelque soit la station de montagne.



## 12. DÉFENDRE LES CLASSES DE NEIGE/DÉCOUVERTE

**L'attractivité des stations de montagne passe par l'intérêt croissant des plus jeunes pour la découverte des territoires de montagne. Il convient donc d'être plus proactif s'agissant des classes de neige/découverte.**

L'urgence réside dans le soutien financier de l'Etat aux organisateurs qui ont été très durement touchés durant deux saisons d'hiver. C'est le message qui a été passé récemment par l'ANMSM au ministre délégué au Tourisme.

Sur le moyen terme, les classes de neige/découverte nécessitent un accompagnement dans trois secteurs :

- **aide à la rénovation de l'hébergement collectif**
- **simplification de l'organisation côté enseignants (constitution des dossiers)**
- **facilitation du transport vers la commune accueillante**

Sur ces deux derniers volets, l'ANMSM est intervenue à plusieurs reprises ces derniers mois auprès du ministère de l'Education nationale pour que des messages d'incitation à l'organisation de ces voyages soient passés par les différentes académies.

## 13. ADAPTER LE CALENDRIER SCOLAIRE

**Les professionnels du Tourisme doivent être associés à la réflexion sur le calendrier scolaire triennal. L'organisation des congés scolaires a en effet un double impact pour les stations de montagne en terme d'accessibilité et de niveau d'activité.**

Si l'intérêt de l'enfant doit être un préalable pour tous dans la réflexion sur les rythmes scolaires, il n'est pas pour autant incompatible avec les attentes des territoires. Afin de protéger l'activité des stations, essentielle pour toute la zone montagne, les Maires des stations proposent une solution qui répond au double objectif de garantir la santé des enfants et favoriser leur réussite scolaire, tout en prenant en compte les réalités de l'activité des stations de montagne.



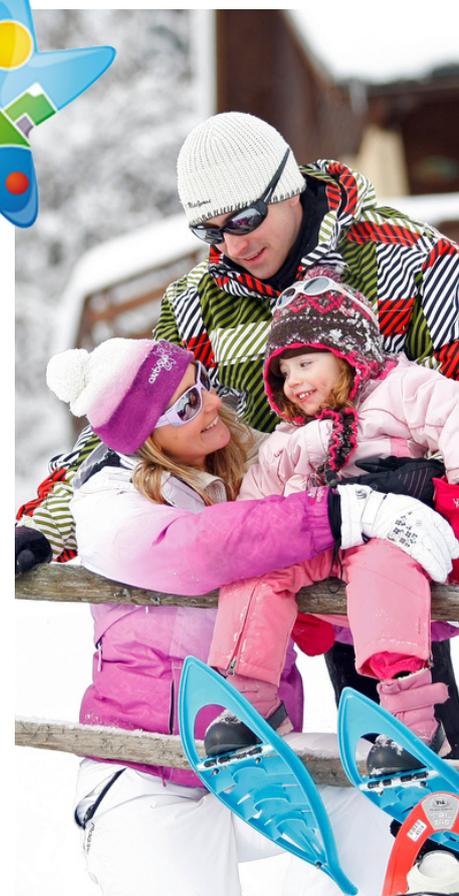
## 14. ACCUEIL DES FAMILLES : LE LABEL FAMILLE PLUS



Le Label Famille Plus regroupe plus de 120 destinations et 5 000 professionnels sur l'ensemble des territoires : hébergeurs, restaurants, prestataires d'activités, magasins de sport. Cette démarche de qualité nationale permet aux stations qui rejoignent le label d'augmenter la visibilité et la notoriété de leur destination auprès de la clientèle famille. En contrepartie, cette clientèle bénéficie d'une garantie de conformité de la destination : des équipements adaptés, des prestations dédiées, des activités pour les 3-12 ans.

**La clientèle famille est essentielle pour les territoires touristiques pour lesquels le renouvellement est un enjeu permanent. Un enfant sur deux retournera en vacances dans un lieu visité avec sa famille une fois adulte. La crise sanitaire a modifié durablement les attentes des vacanciers et le Label Famille Plus permet de mettre en place des conditions d'accueil qui correspondent parfaitement à ces nouvelles aspirations.**

Toutefois, l'accompagnement des pouvoirs publics est essentiel pour mieux faire connaître ce label porté par une grande diversité de territoires touristiques. Un partenariat avec l'agence de promotion du tourisme national, mettant en avant le Label Famille Plus, pourrait être exploré.





## 15. MIEUX PROMOUVOIR LA MONTAGNE

**Les stations de montagne font face à une concurrence internationale de plus en plus forte. Il est indispensable que les engagements de la France dans le domaine de la promotion du tourisme, et en particulier de la montagne, soient réévalués. L'objectif de redevenir numéro un mondial nécessite des moyens supplémentaires.**

La promotion de la montagne française est essentielle pour faire face à la concurrence étrangère féroce, venant en particulier de Suisse et d'Autriche. France Montagnes a pour mission principale de promouvoir la montagne dans l'hexagone. Il est indispensable que les organismes nationaux dédiés à la promotion touristique consacrent plus de moyens vis-à-vis notamment de la clientèle française. Les deux millions de visiteurs internationaux ne doivent pas être oubliés.

## LISTE DES STATIONS ADHERENTES (97 en mars 2022)

### Savoie

Albiez-Montrond  
 Aussois   
 Arêches-Beaufort   
 Bonneval sur Arc  
 Brides-les-Bains  
 Champagny en Vanoise  
 Crest-Voland/Cohennoz   
 Courchevel   
 Flumet/St-Nicolas la Chapelle  
 La Giettaz  
 La Norma  
 La Plagne  
 La Plagne Montalbert  
 La Rosière   
 La Toussuire  
 Le Corbier   
 Les Arcs Bourg St Maurice  
 Les Karellis   
 Les Menuires   
 Les Saisies  
 Méribel   
 Montchavin la Plagne   
 Notre Dame de Bellecombe  
 Peisey Vallandry  
 Pralognan la Vanoise  
 St Coloman des Villards  
 St François Longchamp   
 St-Jean-d'Arves  
 St Martin de Belleville  
 St Sorlin d'Arves  
 Ste Foy Tarentaise  
 Tignes   
 Val Cenise  
 Val d'Isère   
 Valloire  
 Valmeinier  
 Valmorel  
 Val Thorens 

### Haute-Savoie

Avoriaz  
 Bernex  
 Combloux   
 La Clusaz   
 Le Grand Bornand   
 Les Contamines-Montjoie   
 Les Gets   
 Les Houches   
 Morzine   
 Praz de Lys Sommand  
 Thollon les Mémises

### Isère

Alpe d'Huez   
 Alpe du Grand Serre  
 Chamrousse   
 Lans-en-Vercors  
 Le Col de Marciou - Chartreuse  
 Le Collet - Belledonne  
 Les 2 Alpes   
 Les 7 Laux - Belledonne  
 Oz-en-Oisans  
 Vaujany   
 Villard de Lans/Corrençon 

### Vosges

Champ du feu  
 Gérardmer   
 La Bresse Hohneck   
 Le Lac Blanc  
 St Maurice sur Moselle  
 Ventron

### Jura

Monts Jura

### Alpes du Sud

Auron   
 Beuil les Launes  
 Chabanon  
 Gréolières-les-Neiges  
 Isola 2000  
 La Colmiane  
 Le Dévoluy   
 Les Orres   
 Montclar  
 Montgenèvre   
 Orcières Merlette   
 Puy Saint Vincent  
 Risoul  
 Saint-Léger-les-Mélèzes  
 Sauze-Super-Sauze  
 Serre Chevalier Briançon  
 Serre-Eyraud  
 Val d'Allos   
 Valberg   
 Vars

### Pyrénées

Ax les Thermes  
 Cauterêts  
 Font Romeu   
 Grand Tourmalet  
 Les Angles   
 Peyragudes   
 St Lary Soulan 

### Auvergne

Besse Super Besse   
 Le Lioran  
 Le Mont Dore 

 Stations labellisées Famille Plus







**Association Nationale des Maires des Stations de Montagne**

**9 rue de Madrid - 75008 Paris**

**Tél : 01 47 42 23 32**

**[bienvenue@stationsdemontagne.fr](mailto:bienvenue@stationsdemontagne.fr)**

**[www.anmsm.fr](http://www.anmsm.fr) -  [@anmsm](https://twitter.com/anmsm)**

Président : Jean-Luc BOCH  
Directeur Général : Joël RETAILLEAU